

---

**CONSEIL SYNDICAL DU 11 octobre 2019**  
**Compte rendu de séance tenant lieu de procès-verbal**

18h Mairie de Gimont, Salle du parking

---

Le onze octobre deux mille dix-neuf à 18 heures, le Conseil Syndical du PETR du Pays Portes de Gascogne, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du parking de la mairie de Gimont, sous la présidence de Guy MANTOVANI.

Etaient présents (titulaires) :

Andrée ANTICHAN, Alain BERTHET, Audrey BICHET Jean-Louis CASTELL, Pierre DUFFAUT, André FORNELLI, Guy LAREE, Hervé LEFEBVRE, Guy MANTOVANI, Gérard PAUL, Jean-Luc SILHERES, Raymond VALL

Etaient présents (suppléants votants) :

Evelyne BURGAN DELMAS, Sylvie LAFFORGUE

Etaient présents (suppléants non votants) :

Claire CHAUBET, Alain GATEAU, David TAUPIAC

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance, pris dans le sein du Conseil Syndical.

Jean-Louis CASTELL est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

**ORDRE DU JOUR**

1. Validation du compte rendu valant procès-verbal du conseil syndical du 17 juin 2019
2. Approbation de la Décision Modificative n°1 du budget 2019
3. Validation et signature du contrat Bourg Centre de Fleurance
4. Validation de la stratégie VAE hiver 2019 et saison 2020
5. Modification par avenant des contrats de location Vélos de Pays pour la saison été 2019
6. Validation du projet Territoire Industrie
7. Validation d'une stratégie de mobilité territorialisée et de désenclavement Rail et Numérique
8. Inscription de la contribution au volet territorial du CPER
9. Validation de l'état d'avancement des coopérations inter-territoriales

**D2019\_10\_31 Validation du compte rendu valant procès-verbal du Conseil Syndical du 17 juin 2019**

**Le Président expose :**

Le compte – rendu du Conseil syndical du 17 juin 2019 est soumis à l'approbation des conseillers syndicaux.

Ces derniers sont invités à formuler d'éventuelles observations sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Aucune observation n'est formulée.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**, à l'unanimité

- **De valider** le compte –rendu valant procès-verbal du Conseil Syndical du 17 juin 2019.

#### **D2019\_10\_32 Approbation de la Décision Modificative n°1 du budget 2019**

**Le Président informe** que suite au changement de receveur municipal et à la prise de fonction de Karine REY, trésorière de Gimont, il apparait que les opérations liées aux certificats d'économie d'énergies n'ont pas été comptabilisées selon les modalités préconisées par la DGFIP.

Il y a donc lieu de procéder à la correction de ces opérations afin de garantir une qualité comptable au PETR.

Les dépenses relatives à ces opérations doivent être imputées au compte 678 et non au compte 657341

Les recettes relatives à ces opérations doivent être imputées au compte 7788 et non au compte 7488

**Le Président** propose à l'assemblée de délibérer comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Modifications à apporter – nouvelles propositions de votes -

Dépenses		Recettes	
Chapitre-article-désignation	Montant	Chapitre-article-désignation	Montant
65 /657341 / Subventions de fonctionnement aux communes membres du GFP	- 819 721	74 / 7488 / Autres attributions et participations	-1 199 602
67 / 678/ Autres charges exceptionnelles	819 721	77 / 7788 / Produits exceptionnels divers	1 199 602
Total	0.00		0.00

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité,

**D'approuver** la décision modificative n° 1 budgétaire 2019, telle que détaillée dans le tableau ci-dessus

**D'autoriser** le Président à les notifier au Préfet et au comptable public.

#### **D2019\_10\_33 Validation et signature du contrat Bourg Centre de Fleurance**

**Le Président rappelle** que le Conseil Régional a décidé d'accompagner le développement des Bourgs-Centres dans leur rôle de polarité et de solidarité territoriale avec un nouvel outil s'intégrant au Contrat Territorial des Pays PETR, le dispositif Bourg-Centre. Sur le territoire du Pays Portes de Gascogne, un troisième projet, après ceux de Lectoure et Lombez, est actuellement au stade de la contractualisation, celui de la commune de Fleurance.

Ont à ce jour déposé une pré candidature Bourg-Centre les communes de Mauvezin, Saint-Clar, Gimont, l'Isle-Jourdain, Fontenilles, Samatan et Fleurance.

**Considérant** le courrier adressé par Raymond VALL à Emilie DENNIG, Maire de Fleurance, formulant des suggestions à intégrer au contrat Bourg Centre de Fleurance, dont il est donné lecture à l'assemblée,

**Considérant** qu'Emilie DENNIG, maire de Fleurance, va adresser au Pays Portes de Gascogne, les propositions de Raymond VALL reformulées et validées,

**Considérant** que le projet Bourg Centre de Fleurance a été présenté ce jour, 11 octobre, en Commission Permanente à la Région Occitanie, il est possible que ces nouvelles propositions ne puissent pas être intégrées au projet Bourg Centre de Fleurance,

Les membres de l'assemblée demandent que le dossier du projet Bourg Centre de Fleurance soit adressé, pour information, à tous les conseillers syndicaux.

Les membres de l'assemblée souhaitent savoir si d'autres projets, non listés dans des dossiers bourg centres validés, peuvent par la suite être ajoutés. En effet les conseillers pensent qu'il n'est pas toujours possible de prévoir tous les projets sur 5 ou 10 ans dans un dispositif.

**Le Président propose** à l'assemblée la validation du projet bourg centre de Fleurance, afin de l'intégrer au dispositif Bourg-Centre de la Région Occitanie.

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité,**

**D'approuver** le projet bourg centre de Fleurance afin de l'intégrer au dispositif Bourg-Centre de la Région Occitanie

**D'approuver** les suggestions apportées par Raymond VALL, dès que validées par la commune de Fleurance.

#### **D2019\_10\_34 Validation de la stratégie VAE hiver 2019 et saison 2020**

**Hervé LEFEBVRE, référent mobilité, tourisme présente** un bilan positif de l'année en cours. Il précise que l'opération Vélo de Pays est articulée avec Toulouse Métropole à travers le contrat de réciprocité.

Afin de valider la stratégie VAE pour la saison hiver et 2020, Hervé LEFEBVRE propose à l'assemblée de réunir une commission spécifique le 29 octobre 2019 à 15h au Pays Portes de Gascogne, salle des élus de la mairie de Gimont.

Les membres de l'assemblée suivants, souhaitent participer à cette réunion :

- Guy MANTOVANI, président du PETR Pays Portes de Gascogne,
- Hervé LEFEBVRE, référent mobilité, tourisme – CC Savès
- David TAUPIAC, référent environnement, énergie, biodiversité – CC Bastides Lomagne
- Guy LAREE, CC Savès
- Alain GATEAU, CC Savès

**Considérant** le bilan positif présenté par Hervé LEFEBVRE,

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité,**

**De valider** la poursuite de l'opération Vélo de Pays avec les modalités qui seront fixées lors de la commission spécifique du 29 octobre prochain.

*Hervé LEFEBVRE ajoute que lors de la conférence métropolitaine où l'ensemble des maires étaient présents, il a pu mesurer l'intérêt des élus toulousains pour les Vélos de Pays et, en particulier, Karine TRAVAIL MICHELET, maire de Colomiers.*

**Le président informe** que Karine REY, nouvelle trésorière de Gimont nous alerte sur les encaissements de caution figurant à l'article 5 des contrats de location de Vélos de Pays, pour la saison estivale 2019 qui se termine le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

En effet, toute caution a vocation à être encaissée et ce dans un délai maximum d'un mois.

De plus cet encaissement n'est possible qu'à travers une régie de recettes.

Il convient de corriger cette situation, ainsi deux cas de figure se présentent :

1<sup>er</sup> cas) encaisser les cautions demandées en créant une régie de recettes sachant que la période de se termine le 1<sup>er</sup> novembre 2019,

2<sup>ème</sup> cas) suppression de la demande de caution et modification par avenant du contrat de location

L'avenant devra stipuler « *qu'en cas de dégradation, un titre exécutoire sera émis à l'encontre du co-contractant* »

**Le Président propose** à l'assemblée de délibérer, pour valider le barème présenté dans le tableau ci-dessous applicable aux dégradations constatées et intégré à l'avenant au contrat de location.

		Tarif par article
Forfait 1 – VAE manquant	- VAE manquant	2 000€
Forfait 2 – Dégradation de la batterie	- Dégradation de la batterie (batterie hors service, défailante)	600€
Forfait 3 – Gros accessoires dégradés ou manquants	- Remorque ou vélo suiveur	200€
Forfait 4 – Réparation ou échange de pièces	- Chargeur VAE - Fourche - Roue avant ou arrière - Système de frein - Siège enfant - Remorque bagage - Display Bosch	100€
Forfait 5 – Réparation ou échange de pièces	- Pédalier - Guidon - Dérailleur - Câblage électrique - Disque de frein - Sacoche	50€
Forfait 6 – Petits accessoires à remplacer en cas de dégradation	- Accessoire manquant ou dégradation (Casque, gilet, cadenas, sacoche, chargeur) - Pneu crevé - Antivol - Casque - Gilet - Selle - Chaîne - Poignée guidon - Garde boue - Eclairage avant ou arrière - Pédale - Béquille - Manette/vitesse	30€

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité

**De valider le barème** des dégradations constatées sur les Vélos de Pays à l'issue de la saison été 2019, présenté dans le tableau ci-dessus

**De l'appliquer** au co-contractant par émission d'un titre de recette

**D'autoriser** le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent.

#### **D2019\_10\_36 Validation du projet Territoire Industrie**

**Le Président présente** le projet du Territoire d'Industrie tel que validé le 09 septembre 2019. **Raymond VALL, référent à la coopération interterritoriale et aux relations urbain rural** propose d'ajouter en priorité 3 les projets suivants :

- Découvertes des métiers de l'industrie aéronautique pour collégiens, lycéens, BTS et demandeurs d'emploi porté par l'association A Ciel Ouvert de Fleurance
- Le projet de création d'un Cluster Vélo porté par Cyclelab de l'Isle-Jourdain
- Le projet de création d'un Bike Stadium porté par Cyclelab de l'Isle-Jourdain
- La création d'une autoroute du numérique entre Auch et Toulouse en perspective d'aller jusqu'à Langon avec un Data Center porté par un consortium formé de Full Save et Apexi. Cette opération est à mettre en œuvre sur le bassin de vie de Gimont ou d'Auch
- Le renforcement du tronçon ferroviaire l'Isle-Jourdain Colomiers puis jusqu'à Auch, avec une étude visant la création d'une halte ferroviaire à l'Isle-Jourdain et son articulation au service du désenclavement ferroviaire du Gers par rabattement

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité,

**D'approuver** le projet Territoire Industrie tel que présenté ci-dessus

#### **D2019\_10\_37 Validation d'une stratégie de mobilité territorialisée et de désenclavement Rail et Numérique**

**Le Président présente, pour le désenclavement ferroviaire :** Le projet de renforcement du tronçon ferroviaire entre Colomiers et l'Isle-Jourdain présenté par réseau SNCF. La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, consciente que cette réalisation va entraîner une fréquentation plus importante des utilisateurs de sa gare propose d'étudier la création d'une halte ferroviaire sur l'emplacement du parking de l'A380 qui ne va plus être utilisé dans quelques années. Le Pays Portes de Gascogne est amené à se prononcer sur l'intérêt de ces deux opérations. De manière unanime, l'assemblée propose d'ajouter à ces deux projets celui du prolongement d'un tronçon ferroviaire de l'Isle-Jourdain jusqu'à Auch.

**Le Président présente, pour le désenclavement numérique :** Le projet d'utiliser les infrastructures IGG ou rail déjà existantes pour les équiper de fibre optique couplé à un projet de création d'un DATA CENTER. Cette opération globale proposée par Full Save et Apexi dans le cadre du dispositif territoire d'industrie vise à poursuivre le désenclavement numérique du Gers.

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité,

**De soutenir** le renforcement du tronçon ferroviaire Colomiers l'Isle-Jourdain et en suivant jusqu'à Auch

**De soutenir** l'étude visant la création d'une halte ferroviaire à l'Isle-Jourdain et son articulation au service du désenclavement ferroviaire du Gers par rabattement

**De soutenir** le projet d'utiliser les infrastructures IGG ou rail déjà existantes pour les équiper de fibre optique

**De soutenir** le projet de création d'un DATA CENTER sur Gimont ou sur Auch

*Pierre DUFFAUT, soutenu par d'autres élus, fait remarquer que ce projet d'importance territoriale, départementale et Trans départementale a été initialement pressenti sur le territoire du Pays Portes de Gascogne autour de Gimont. Il exprime sa surprise à découvrir que ce projet pourrait être réalisé sur Auch et souhaite que, si tel était le cas, ce soit bien pour des raisons techniques, économiques et stratégiques plus que pour des logiques qui échappent à la rationalité.*

#### **D2019\_10\_38 Inscription de la contribution au volet territorial du CPER**

**Le Président présente** à l'assemblée une proposition de contribution au CPER 2021-2027.

Il précise que celle-ci doit intégrer les opérations suivantes :

- Des ORP : Opérations de Revitalisation des Territoires
- Un axe coopération
- Le lien avec le projet Vilagil
- Le projet de Bike Stadium porté par l'entreprise Cyclelab
- Le projet de Cluster vélo porté par l'entreprise Cyclelab
- Le dispositif Territoire d'Industrie
- Le projet Data Center
- Le renforcement du tronçon ferroviaire l'Isle-Jourdain Colomiers
- Le renforcement d'un tronçon ferroviaire l'Isle-Jourdain Auch
- L'étude visant la création d'une halte ferroviaire à l'Isle-Jourdain et son articulation au service du désenclavement ferroviaire du Gers par rabattement

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité,**

**De valider** la contribution au CPER 2021-2027 en intégrant les éléments présentés ci-dessus.

**D'autoriser** le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent.

#### **D2019\_10\_39 Validation de l'état d'avancement des coopérations inter-territoriales**

**Le Président rappelle** à l'assemblée les coopérations inter-territoriales menées par le Pays Portes de Gascogne :

1. Le contrat de réciprocité avec Toulouse Métropole
2. La coopération avec le Pays et l'Agglomération d'Agen
3. Le projet porté dans le cadre du dispositif Territoire d'Industrie avec le PETR Garonne Quercy Gascogne

L'état d'avancement des trois coopérations est présenté à l'assemblée.

L'assemblée prend note de 4 projets en cours sur le contrat de réciprocité avec Toulouse Métropole, le cash fermier, le projet de restauration collective, l'étude tiers lieux et la liaison vélo entre l'Isle-Jourdain et Toulouse.

Pour le projet de coopération avec le Pays et l'agglomération d'Agen, l'assemblée prend note d'un projet de liaison vélo entre Agen et le Pays Portes de Gascogne et un projet avec le MIN d'Agen sont en cours de réflexion.

Pour ce qui concerne le projet porté dans le cadre du dispositif Territoire d'Industrie avec le PETR Garonne Quercy Gascogne, l'assemblée a bien pris note de son état d'avancement présenté en point n°6 à l'ordre du jour de ce conseil syndical.

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité,**

**De valider** l'état d'avancement des trois coopérations menées par le Pays Portes de Gascogne, tel que présenté ci-dessus.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Cofinancement étude clientèle CDTL

Le conseil syndical, malgré tout l'intérêt de cette proposition soulève plusieurs points empêchant le financement de cette opération. Au-delà d'une mission dont l'échelle est départementale, ce sont les communautés de communes qui possèdent la compétence tourisme. De plus le PETR n'a pas budgétisé cette dépense qu'il ne pourra pas répercuter en direction des EPCI.

- Tiers lieux

Le conseil syndical valide l'état d'avancement de l'étude tiers lieux menée par le cabinet « Relais d'Entreprises » ainsi que l'enquête et sa méthodologie telle que présentée. Le Président rappelle que cette étude est portée dans le cadre du contrat de réciprocité et qu'elle associe pleinement les communautés de communes et leurs services depuis l'écriture du cahier des charges.

- Renouvellement des deux contrats (CDD) sur les emplois permanents (*chargé de mission marketing territorial et gestionnaire Leader – chargé de mission Energie Climat*)

Le conseil syndical valide à l'unanimité le renouvellement des deux postes pour une durée de 3 ans maximum.

- Présentation de la maquette CTO Semestre 2

Le programme opérationnel (Année 2019 – Semestre 2) du Contrat Territorial Occitanie du Pays Portes de Gascogne doit être validé en comité des financeurs le 4 novembre prochain.

Ce programme est constitué de 17 projets dont 5 qui relèvent de l'axe 2 « Transition énergétique et écologique » ; 4 de l'axe 3 « Qualité des espaces de vie » ; 5 de l'axe 5 « Bourgs-Centres » et 3 de l'axe 6 « Expérimentation, innovation, coopération ».

Cette maquette représente 6 871 484€ d'investissement pour 3 219 000€ d'aides publiques.

Elle est susceptible d'évoluer.

Le conseil syndical valide la maquette présentée

- Validation de proposition d'animation du Conseil de Développement

Hélène CETTOLLO informe que le conseil de développement travaille de plus en plus sur des thématiques concrètes (énergie ou culture par exemple) mais a besoin de mobiliser davantage.

De plus, il est nécessaire de créer un véritable lien avec le conseil de développement qui s'est créé sur la CCGT. Raymond VALL informe qu'un texte étudié au Sénat semble ne plus rendre les conseils de développement obligatoires. L'assemblée est unanime pour considérer l'importance des conseils de développements au sein des territoires de projets que sont les PETR. Sur la base de ces informations, le conseil syndical valide une enveloppe de 5 000 euros pour financer une animation dédiée. Il semble qu'un minimum de 10 jours d'intervention soit nécessaire à cette mission.

Les points ci-dessous sont ajoutés aux questions diverses figurant sur la convocation du 4 octobre 2019

- Donner lecture et prendre position sur la demande du SCOT sur le positionnement du PETR

Le Pays a reçu ce jour une lettre du SCOT de Gascogne lui demandant de prendre position sur le sujet du désenclavement routier et ferroviaire du Gers pour l'intégrer au CPER.

Le conseil syndical estime important de prendre en considération le projet de renforcement du tronçon ferroviaire entre Colomiers et l'Isle-Jourdain et d'une étude sur la création d'une halte ferroviaire à l'Isle-Jourdain avec son articulation au service du désenclavement gersois par rabattement.

Le conseil syndical considère que ce projet :

- Répond à une attente des territoires
- Doit prendre en compte les impacts sur les gares gersaises
- Ne doit pas entraîner la suppression de trains jusqu'à Auch et leur remplacement par des bus
- Doit s'articuler avec une des priorités du conseil départemental du Gers qui est le désenclavement du Gers par la route et le rail
- Doit s'inscrire dans une démarche à long terme
- Doit s'inscrire dans le dispositif Vilagil avec Toulouse Métropole et territoire d'industrie

Le conseil syndical valide dans ce cadre :

- Le projet de renforcement du tronçon ferroviaire entre Colomiers et l'Isle-Jourdain
- L'étude d'une halte ferroviaire à l'Isle-Jourdain et son articulation au service du désenclavement ferroviaire du Gers par rabattement.
- L'inscription de ce projet dans le dispositif VILAGIL

- Prochaine date du conseil syndical avec intervention de l'agence France Locale lundi 25 novembre, lundi 2 décembre, lundi 9 décembre

Le conseil syndical propose d'organiser la prochaine réunion avec une intervention de France Locale le lundi 25 novembre. Le conseil syndical, sur suggestion de Raymond VALL, souhaite que soit traité la question des fonds européens lors de ce conseil syndical.

Sans autre point à l'ordre du jour, le Président remercie les conseillers syndicaux et lève la séance à 20h10.

*Ainsi délibéré le 11 octobre 2019*

*Pour affichage*